

POUVOIR DE VENTE - PESSAH 2024/5784

Si vous désirez que la vente prenne effet avant l'heure de la Bédika ou si vous passez Pessa'h dans un pays où la fête débute plus tôt qu'en France : **COCHEZ ICI**

LE POUVOIR DEVRA ETRE REMIS A L'ACIT (2 PLACE RIQUET - 31000 TOULOUSE)
AU PLUS TARD LE VENDREDI 19 AVRIL 2024 AVANT 11H00

POUVOIR

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Tél :

Email :

donne par la présente, mandat à **Monsieur le Rabbin de Toulouse, Doron NAÏM**, pour vendre en mon nom et de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, tout levain (=hamets) qui se trouve dans ma maison et/ou mon appartement et/ou dans ma cave et/ou dans ma chambre sis à :

(adresse)

.....

.....

ainsi que dans (*)

.....

.....

.....

et en même temps de louer à la personne qui se rendra acquéreur du 'hamets les lieux (**) où se trouve entreposé le 'hamets de n'importe quelle substance. Je donne à Monsieur le **Rabbin Doron NAÏM** tout pouvoir d'agir pour moi au mieux comme il le jugera à propos.

Je déclare sur l'honneur, nul et non avenu, tout acte de nature à annuler ce mandat et en outre, m'engage à ne lui faire aucune opposition pour quelque cause et de quelque manière que ce soit.

Je cède à Monsieur le **Rabbin Doron NAÏM** le produit de la location des locaux et de la vente du 'hamets.

Fait à Toulouse, le

Signature :

(*) *Autres locaux sis à une adresse différente (box, voiture, bureau, résidence secondaire, etc.).*

(**) *Si vous ne louez pas l'ensemble des locaux ci-dessus mentionnés, afin d'en conserver l'usage à Pessa'h, indiquez ci-après les principaux endroits où sera regroupé le 'hamets :*

.....

.....

.....

.....

Ce pouvoir peut éventuellement être envoyé au plus tard le **VENDREDI 19 AVRIL 2024 avant 11h00**, par fax au numéro suivant : 05 62 73 46 47 ou par email à l'adresse suivante : rabbinat@acit31.com
(Merci de **préciser en objet de mail : Procuration ou Pouvoir de vente de Pessah**)

NOTA

Ce pouvoir peut être remis sans aucun inconvénient plusieurs semaines avant la prise d'effet de la vente et avant même que le 'hamets soit entreposé dans les locaux ci-dessus désignés.

Ainsi le 'hamets pourra encore être entreposé dans les locaux à louer jusqu'au **LUNDI 22 AVRIL 2024 11h00**.

A moins que vous ayez coché le pouvoir ci-dessus, auquel cas l'heure limite pour l'entrepôt du 'hamets sera vendredi 19 avril 2024 à 11h00. Il est fortement déconseillé de l'envoyer par la poste : le Rabbinat décline toute responsabilité pour les pouvoirs qui lui seraient parvenus trop tard.

A remettre à l'ACIT : 2 Place Riquet 31000 TOULOUSE
au plus tard le vendredi 19 avril 2024, 11h00.

Pouvoir de vente téléchargeable directement sur internet au adresse : www.acit31.com ou www.edjt.org